

1. Grande confusion autour de l'assurance chômage
- Ils ont dit...
2. Vers la poursuite des réformes
- 35 heures - Chiffres clés
3. Protection sociale - La taxe professionnelle
en question - Ils ont dit... - Nominations -
4. Les Brèves - L'agenda

Ils ont dit

"L'UPA regrette qu'une partie des intermittents du spectacle continue à refuser le système d'indemnisation décidé par les partenaires sociaux et qui demeure particulièrement avantageux par rapport au régime de droit commun. Il n'appartient pas aux entreprises et aux salariés du secteur privé de subventionner artificiellement la culture. Si le ministre de la Culture et de la Communication croit bon de remettre en cause les dispositions établies par les partenaires sociaux, il faudra qu'il en assume les conséquences budgétaires au nom du gouvernement.

Il conviendrait au contraire que certains risques soient pris en charge par la branche professionnelle, à l'instar des entreprises du bâtiment qui font face par elles-mêmes (cotisations mutualisées) au financement d'éventuelles intempéries.

... l'UPA appelle les acteurs politiques à prendre leurs responsabilités en évitant de fragiliser le dialogue social qu'ils appellent de leurs vœux et en reconnaissant le principe d'autonomie des partenaires sociaux."

Extrait du communiqué de presse diffusé par l'UPA le 20 avril.

Grande confusion autour de l'assurance chômage

A la suite d'un imbroglio juridique, la convention d'assurance chômage élaborée par les partenaires sociaux est remise en cause par l'Etat. L'UPA regrette la tournure des événements.

Tout a commencé par un jugement du 15 avril par lequel le Tribunal de Grande Instance de Marseille donnait raison contre l'Unedic à 35 chômeurs "recalculés" (dont la durée d'indemnisation a été revue à la baisse au 1^{er} janvier 2004). Par ailleurs, l'agrément gouvernemental à la convention Unedic était sous la menace d'une annulation par le Conseil d'Etat pour vice de forme. Dans ce contexte, les trois organisations syndicales signataires de l'accord de décembre 2002 (CFE-CGC, CFDT et CFTC) sont revenues sur leur engagement, demandant au patronat la réouverture de négociations et allant même jusqu'à proposer de recourir à une augmentation des cotisations pour financer la réintégration desdits "recalculés". "Elles se fixent comme objectif de rétablir les durées d'indemnisation des chômeurs concernés par la conversion des droits depuis le 1^{er} janvier 2004. Elles revendiquent à cette fin une augmentation des cotisations d'assurance chômage", indiquait leur communiqué diffusé le 29 avril. Refusant de revenir sur une réforme courageuse et d'accroître en outre de deux milliards d'euros le déficit de l'Unedic qui s'élève déjà à huit milliards, l'UPA a immédiatement

affirmé qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir dans l'urgence de nouvelles négociations et a rappelé combien il serait contradictoire d'augmenter à nouveau les cotisations des entreprises artisanales, qui non seulement ne contribuent pas à accroître le nombre de demandeurs d'emploi, mais au contraire embauchent assez largement et rencontrent même des difficultés de recrutement. Sans attendre que les incertitudes juridiques soient levées, l'Etat par la voix de Jean-Louis Borloo, a annoncé que les "recalculés" seraient rétablis dans leurs droits et que le gouvernement aménagerait sa créance sur l'Unedic de 1,2 milliards d'euros afin de financer la mesure. Au total, la gestion de ce dossier porte un mauvais coup au paritarisme, les syndicats de salariés et le Medef se satisfaisant d'une intervention de l'Etat contre l'accord qu'ils ont signé et d'un alourdissement du déficit de l'Unedic dont ils sont gestionnaires. Rassurée par l'absence d'augmentation immédiate des cotisations des entreprises, l'UPA n'en regrette pas moins l'abandon d'une mesure nécessaire pour l'avenir de l'assurance chômage et veillera à ce que les petites entreprises ne soient pas les victimes à terme de cette incapacité à réformer.

Les Français et l'entreprise

“Diriez-vous que vous avez une très bonne, plutôt bonne, plutôt mauvaise ou très mauvaise opinion de chacun des partenaires sociaux suivants ?”

A cette question posée dans le cadre d'une enquête Ipsos / CGPME en avril 2004 à un échantillon de 1010 personnes de plus de 15 ans, les réponses révèlent que la CGPME (52%) et l'UPA (51%) bénéficient d'une image positive, devant la CFTD (48%), la CGT et FO (45%), la CFTC et la CGC (42%), tandis que le MEDEF récolte seulement 24% d'opinions positives (contre 57% d'opinions négatives).

Ces résultats sont évidemment à relativiser, notamment si l'on prend en compte les taux de non réponse qui sont de 28% pour la CGPME et de 36% pour l'UPA et qui témoignent d'une notoriété encore insuffisante. Néanmoins, on peut y trouver quelques signes d'encouragement, l'UPA récoltant le meilleur taux de “très bonne opinion” et le plus faible taux de “mauvaise opinion”.

Au-delà, les sondés semblent avoir une vision particulièrement positive de l'entreprise. Ils sont ainsi 58% à avoir une opinion favorable de l'entreprise, et même 73% ont une opinion “très bonne ou plutôt bonne” des petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés).

Même image pour les patrons de PME qui sont appréciés à 75% contre seulement 39% pour les patrons d'entreprises de plus de 250 salariés.

Enfin, ce sondage révèle que les Français croient à 73% que “la meilleure façon de financer la solidarité, c'est de permettre aux entreprises de créer de la richesse”. Ils sont également 68% à considérer que la baisse des charges des entreprises constitue un moyen efficace de lutte contre le chômage.

CHRISTIAN JACOB

Vers la poursuite des réformes

A l'occasion de sa première entre-veu avec Christian Jacob, la délégation de l'UPA s'est d'abord réjouie que le représentant du gouvernement auprès des PME, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions libérales et de la Consommation, ait acquis le rang de ministre délégué. Ils ont souhaité que ce témoignage de l'attention crois-sante portée aux petites entreprises, s'accompagne aussi au quotidien d'une meilleure écoute des artisans et de leurs représentants.

Dans ce cadre, l'UPA a demandé que les chantiers qui ont été engagés en direction de l'artisanat et des petites entreprises soient conduits à leur terme. Ainsi, il faudra que la deuxième loi sur l'initiative économique, qui était en préparation, soit effectivement présentée au parlement avant la fin de l'année 2004, et cela en vue d'améliorer l'environnement juridique, financier et social des chefs d'entreprise individuelle ainsi que la protection sociale des conjoints

d'artisans. De même, une réforme de l'apprentissage s'impose pour compléter les dispositifs établis par accord et confortés par la loi, en matière de formation professionnelle. Pouvoirs publics et partenaires sociaux doivent en effet s'atteler au problème de la qualification et de l'insertion professionnelle des jeunes, de la reconnaissance des maîtres d'apprentissage d'une part, des difficultés de recrutement d'autre part. Le nouveau ministre devra également continuer à accompagner la création du futur régime social des travailleurs indépendants -RSI- porteur de réelles simplifications des démarches sociales des artisans et commerçants. Sur tous ces points, le ministre a en effet confirmé son intention de poursuivre les chantiers qui ont été engagés. Enfin, l'UPA a insisté auprès de Christian JACOB pour qu'il soit très vigilant face aux offensives répétées de la grande distribution pour modifier à son profit le seuil de la revente à perte.

35 HEURES

Le temps de travail est essentiellement du ressort des partenaires sociaux

Réagissant aux polémiques qui ont accompagné la sortie du rapport parlementaire sur les 35 heures, les membres du Conseil national de l'UPA réunis le 22 avril ont tenu à réaffirmer les priorités des entreprises artisanales dans ce domaine. Ils ont ainsi souligné que le caractère obligatoire du passage aux 35 heures résultant de la loi sur la réduction du temps de travail “constitue un non sens économique que l'UPA a toujours dénoncé”.

Particulièrement inadaptée aux petites entreprises, et malgré les assouplissements obtenus par l'UPA, cette législation a suscité des différences de traitement entre salariés des grandes et des petites entreprises et a aggravé les difficultés de recrutement rencontrées par ces dernières. Pour inverser la tendance, l'UPA considère qu'il appartient aux

branches professionnelles de déterminer les assouplissements nécessaires à chaque profession en matière de temps de travail. L'UPA a toujours dit en effet, dans le prolongement de la “position commune” du 16 juillet 2001, que les relations du travail relèvent du dialogue entre employeurs et salariés et qu'elles doivent donc être traitées en priorité par les partenaires sociaux. Par ailleurs, les 35 heures ayant contribué à renchérir le coût du travail, il convient selon l'UPA d'une part de poursuivre la politique de baisse des charges en portant progressivement le plafond des allègements de charges sociales patronales à 2,2 SMIC (contre 1,7 actuellement), et d'autre part de modifier l'assiette des cotisations sociales patronales dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie.

L'UPA sur le front de l'assurance maladie

Le Président et les Vice-Présidents de l'UPA qui étaient reçus le 15 avril par le ministre de la Santé et de la Protection sociale ont réaffirmé la nécessité absolue de procéder à la réforme de l'assurance maladie, seul moyen de pérenniser la sécurité sociale. Ils ont convenu avec lui que les partenaires sociaux devraient être largement associés au contenu de cette réforme, et au-delà ont souhaité le maintien d'une gestion paritaire des organismes de sécurité sociale. Sur le fond de la réforme, l'UPA a rappelé à Philippe Douste-Blazy ses positions en envisageant trois grands axes d'intervention. D'abord, une réorganisation du système s'impose ; elle doit être fondée sur une délimitation claire des champs de compétences des différents acteurs institutionnels, sur un renforcement de la règle du paritarisme dans la direction des organismes sociaux, sur une reconfiguration du réseau de l'assurance maladie (proximité et continuité des soins, qualité des pratiques), sur une meilleure coordination des soins et sur une rationalisation de l'offre de soins par une meilleure organisation géographique. Deuxième exigence mise

en avant par l'UPA : la modulation de la prise en charge. Il convient de prévoir le déremboursement de tout médicament ne remplissant pas les critères de "service médical rendu". En outre, la prise en charge devrait être fondée sur des règles beaucoup plus explicites qu'elles ne le sont actuellement. Il est notamment suggéré d'établir une liste des soins et prescriptions dont l'efficacité est admise par l'ensemble de la communauté scientifique ou encore de conforter le rôle de la carte Sesam Vitale de façon à assurer la traçabilité des soins et à éviter les surconsommations médicales ou polymédicalisations, souvent néfastes pour la santé. Enfin, l'UPA souhaite évidemment réformer le mode de financement de la protection sociale, en modifiant l'assiette des cotisations sociales patronales qui aujourd'hui repose exclusivement sur la main d'œuvre. Toutes ces revendications ont également été développées par le Président de l'UPA le 29 avril lors de son audition par la mission d'information sur l'assurance maladie présidée par le Président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré.

FISCALITE DES ENTREPRISES

La taxe professionnelle en question

Les débats se multiplient depuis l'annonce par le Président de la République de sa volonté de réformer à terme la taxe professionnelle. L'UPA participe en la personne de son Vice-Président Jean Lardin, à la Commission Fouquet qui devrait remettre un rapport d'étape en juillet prochain. Par ailleurs, Pierre Perrin a été auditionné le 29 avril par un groupe de travail interne à la Commission des Finances du Sénat consacré à ce thème. Enfin, les représentants de l'UPA et de l'APCM ont invité Michel Tardy, ancien Directeur du service de la législation fiscale, à venir évoquer devant eux les détails de ce dispositif fiscal et les alternatives possibles. Les débats préparatoires à une éventuelle réforme méritent d'autant plus l'attention des représentants de l'artisanat que l'un des objectifs du gouvernement

semble être de remplacer la taxe actuelle par un impôt pesant moins sur les entreprises industrielles et par voie de conséquence, davantage sur les petites entreprises. Sachant que la part salariale de la taxe a été supprimée à partir de 1998, on imagine mal comment le dispositif fiscal qui succèdera pourrait être plus favorable aux petites entreprises de main d'œuvre que sont les entreprises artisanales. De plus, on se souvient des dégâts provoqués dans les secteurs du commerce et de l'artisanat par l'impôt qui a précédé la TP avant 1975, la fameuse "patente". Aujourd'hui, la taxe professionnelle rapporte 36 milliards d'euros dont 24 milliards proviennent des entreprises. Dans ce contexte, c'est avec la plus grande vigilance que l'UPA participe à la réflexion en cours.

Ils ont dit...

"Il est indispensable que les partenaires sociaux et le gouvernement, mais aussi que la majorité et l'opposition, sur un sujet aussi vital pour l'avenir des Français, se rassemblent pour discuter ensemble et ensemble rechercher une solution..."

"Dans l'esprit et dans la ligne du pacte social de 1945, le pilote c'était les partenaires sociaux. Cela doit revenir. Il faut un pilote dans l'avion de l'assurance maladie. L'Etat s'en occupe, veut toujours intervenir, parfois pour des raisons qui ne sont pas justifiables..."

Le Président de la République au sujet de la réforme de l'assurance maladie le 1er avril à la télévision.

"Il ne s'agit pas de préparer un énième plan qui comporterait des hausses de cotisations et des diminutions de remboursements, mais de préserver notre pacte social... Une des clés de ce chantier, le plus important de la République car il scelle la vraie égalité, est de remettre les partenaires sociaux au coeur du système..."

Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé et de la Protection sociale, dans une déclaration au quotidien "Le Monde".

Nominations

UPA CORSE DU SUD
François Gabrielli -CGAD-,
succède à la présidence à
André Paldacci -CAPEB-.

UPA OISE
Louis François -CAPEB-,
succède à la présidence à
Christian Nauwynck -CGAD-.

UPA BAS-RHIN
Jacques Kraft -CGAD-,
succède à la présidence à
Pierre Schaal -CAPEB-.

UPA BRETAGNE
Michel Collet -CGAD-,
succède à la présidence à
Ange Brière -CNAMS-.

Succès de fréquentation

Pour sa troisième édition, la Semaine Nationale de l'Artisanat qui se déroulait du 13 au 20 mars sur l'ensemble du territoire, a remporté un succès populaire avec un total d'environ 385 000 visiteurs. "L'Artisanat, un souffle de création" était le thème fédérateur de cette semaine qui a vu les initiatives locales se multiplier sur tout le territoire : visites d'entreprises, portes ouvertes de CFA, concours, itinéraires de découverte, ... Sans aucun doute, le grand public et les jeunes en particulier auront été sensibilisés à la richesse des métiers de l'artisanat et aux atouts des formations proposées par le secteur.

Info service consommation

Christian Jacob, ministre délégué aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation a inauguré le 29 avril le nouveau service mis en place par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes DGCCRF, basé à Montpellier. Il réunit une équipe de spécialistes du droit de la consommation pour répondre aux questions des consommateurs du lundi au vendredi, sans interruption, de 9h à 19h et le samedi de 9h à 14h (0,09 euro ttc/mn à partir d'un poste fixe). Un seul numéro à retenir : le 0 820 202 203.

Augmentation des accidents du travail

Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail a annoncé vouloir préparer un plan national de santé au travail qui sera soumis à l'automne prochain aux partenaires sociaux. L'objectif de ce plan sera notamment de "consolider une culture de prévention du risque". De fait, le bilan 2002 des accidents du travail est loin d'être positif. Le nombre d'accidents avec arrêt a augmenté de 3% en 2002 par rapport à 2001, pour atteindre près de 760.000 cas. Le total d'accidents graves a même progressé de 9%. Seuls les décès sont en recul de 6% et sont passés de 773 en 1996 à 686 en 2002.

www.upa.fr : le site qui monte, qui monte...

En un an, la fréquentation du site de l'UPA a progressé de près de 3000 visiteurs, passant d'une moyenne de 4700 visiteurs uniques par mois entre juin 2002 et février 2003, à plus de 7600 visiteurs en moyenne entre juin 2003 et février 2004, avec une pointe à 9700 visiteurs et 24500 pages vues en janvier, au moment de l'alternance à la présidence de l'UPA. Cette progression constante de la fréquentation provient notamment de l'augmentation des abonnés à la "salle de presse" qui après avoir inscrit leur adresse mail, sont tenus informés de l'essentiel de l'actualité de l'UPA. Plusieurs rubriques seront actualisées et remodelées dans le courant de l'année 2004.

13 AVRIL

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre délégué aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, Christian Jacob.

14 AVRIL

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo et par le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher.

15 AVRIL

Audition du Président et des représentants des trois Confédérations de l'UPA par le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Philippe Douste-Blazy et par le Secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie, Xavier Bertrand.

20 AVRIL

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA puis au Conseil d'administration du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF-.

23 AVRIL

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des SOCAMA à Limoges.

27 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par le rapporteur au Sénat de la proposition de loi destinée à améliorer la confiance des consommateurs, Gérard Cornu.

28 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par le Secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes, Laurent Hénart.

29 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par la mission d'information parlementaire sur l'assurance maladie, présidée par Jean-Louis Debré.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr